

Avis de la Mairie



Publication du rapport annuel du service public de l'eau potable

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, il est porté à la connaissance du public que le rapport annuel de l'année 2008 peut être consulté en Mairie.

Fait à AIFFRES, le 3 juillet 2009.

Le Maire,



A. MATHIEU